AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1244
FR0000060402-FS0638

30 mai 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALBIOMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 mai 2016, la société anonyme Compagnie Financière Européenne de Prise de Participation[1] (COFEPP) (85 rue de l'Hérault, 94220 Charenton-le-Pont) a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 mai 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALBIOMA et détenir 1 498 844 actions ALBIOMA représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALBIOMA sur le marché.

———

[1] Contrôlée par M. et Mme Jean-Pierre Cayard et leurs enfants.
[2] Sur la base d'un capital composé de 29 783 757 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.